

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 24 avril 2020

Epidémie de Covid-19 – précisions sur le calendrier des concours et des réformes pour les formations médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, apportent des précisions concernant le calendrier des concours et la mise en place de la réforme du second cycle des études en santé, afin de tenir compte de la crise sanitaire actuelle et alors que les enseignants et étudiants en santé sont particulièrement mobilisés dans la lutte contre l'épidémie.

Organisation des concours : Première année commune aux études de santé (PACES) Epreuves classantes nationales (ECN) – internat d'Odontologie

Les épreuves de PACES seront organisées à partir de la troisième semaine de juin par chaque faculté selon le calendrier déjà revu en lien avec la conférence des doyens.

Les Epreuves classantes nationales (ECN) pour l'accès à l'internat de médecine auront lieu du 6 au 10 juillet. Cette épreuve sous forme présentielle informatisée, organisée avec le Centre national de Gestion du ministère des Solidarités et de la Santé nécessitera des modalités logistiques spécifiques qui seront prochainement détaillées.

Le concours d'internat d'odontologie aura lieu le **29 juin**.

Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves, sont en cours de définition afin de respecter le plus strictement les consignes sanitaires; elles seront communiquées ultérieurement. L'ensemble du dispositif demeure dépendant de l'évolution de la situation sanitaire.

Adaptation de la réforme du second cycle en deux temps : report des ECNi d'un an mais nouveau programme dès 2020

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de préserver sa bonne mise en place, la réforme du second cycle des études en santé, résultat d'une longue et fructueuse réflexion collective, se fera en deux temps.

Les ECN sont maintenues un an de plus et concerneront les étudiants entrant en première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales en 2020. L'épreuve se tiendra une dernière fois au second semestre 2023.

Le nouveau référentiel de connaissances est mis en œuvre dès l'année 2020 ; il constituera le programme officiel des connaissances du second cycle et le support d'évaluation pour les ECN de 2023.

Ce nouveau référentiel consensuel a été élaboré à la suite d'un important travail réalisé par la conférence des doyens et les collèges d'enseignants avec la participation des étudiants. Ce référentiel permet d'actualiser les items de connaissances aux savoirs actuels.

Le Certificat de Compétences Cliniques sera remplacé par des Examens cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) établis à partir de situations cliniques de départ. Ils seront organisés par chaque UFR selon ses modalités propres pour valider le second cycle de la cohorte 2020-2023. Utilisé de longue date dans d'autres pays (Canada, Etats-Unis, Suisse...), l'objectif de ce mode d'évaluation est de confronter l'étudiant à des situations simulées et de tester ainsi sa pratique clinique en complément des stages.

L'année de transition 2020-2021 permettra de former les enseignants et étudiants aux nouvelles modalités pédagogiques souhaitées par tous, fondées sur le raisonnement clinique et l'acquisition de compétences plutôt que sur l'accumulation de connaissances.

La stratégie pédagogique est adaptée à la situation sanitaire

Les textes réglementaires sont modifiés au fur et à mesure afin que la participation massive des étudiants en santé à la prise en charge de la crise sanitaire ne pénalise pas leur cursus : révision des maquettes de stages, recul de la date de thèse jusqu'au 31 décembre 2020 pour les Docteurs juniors, révision des modalités de mobilité...

Olivier Véran et Frédérique Vidal tiennent à saluer de nouveau l'engagement exemplaire et la mobilisation exceptionnelle des facultés, des enseignants et des étudiants des formations médicales et plus largement de l'ensemble des étudiants en santé.

Selon Olivier Véran, « à la lumière des difficultés actuelles, nous proposons un calendrier de mise en place de la réforme du deuxième cycle adapté et concerté, qui permet aux étudiants de bénéficier dès 2020 d'un maximum d'avancées pédagogiques. Nous préparons également avec les facultés et les étudiants, les concours qui sont un moment important pour les étudiants, afin que ceux-ci puissent composer dans les meilleures conditions. »

Selon Frédérique Vidal, « la réforme des études en santé, fruit d'un travail collectif de longue haleine, vise à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé. Nous devons permettre à cette transformation d'ampleur de se réaliser dans les meilleures conditions possibles et prendre le temps d'une mise en place sécurisée, dans l'intérêt des enseignants et des étudiants. »

Ministère des Solidarités et de la Santé

Sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation presse-mesri@recherche.gouv.fr